

Comité Technique Local du 17 JUIN 2021 Déclaration Liminaire

M. Le Président du CTL,

Dans la continuité des précédents, ce CTL est une nouvelle fois marqué par un ordre du jour faisant la part belle au délitement de nos missions et à la poursuite du NRP par l'intermédiaire d'une mise à jour du tableau des emplois au 01/07/2021 avant la création des 2 SGC d' Aix-en-Provence et d' Arles le 01/09/2021.

Vous anticipez même des transferts d'emplois vacants de trésoreries devant fermer au 01/01/2022 (Roquevaire, La Ciotat et Maussane) sur le SGC d'Aubagne et celui de Châteaurenard (non encore créé !) à cette date du 01/07/2021 !

Si la forme laisse à penser qu'il serait bien que les nouvelles structures bénéficient dans un premier temps de conditions de travail satisfaisantes en ayant des effectifs adéquats, il ne faut pas oublier le fond avec la fermeture de 3 trésoreries marquant une nouvelle étape du démantèlement du réseau des Bouches du Rhône !

Ces nouvelles opérations NRP n'ont même pas encore été présentées au CTL, cette anticipation démontre une nouvelle fois l'état du dialogue social dans le département.

Après ce constat, vous comprendrez que FO DGFIP 13 n'a pas l'intention d'assister à la réunion de ce jour et quittera la séance après lecture de cette déclaration.

Nous ne pouvons qu'être une nouvelle fois CONTRE cette accélération programmée du NRP dans le département.

Nous dénonçons à nouveau l'impact néfaste de cette réforme qui n'est ni plus ni moins qu'une désagrégation programmée de la DGFIP dans les BDR assortie de suppressions d'emplois sans précédent !

Ce CTL présente également le **nouveau protocole du télétravail** alors que celui-ci n'a été approuvé par aucune des organisations syndicales siégeant au CTR.

Le télétravail n'est pas anodin : il isole de l'environnement professionnel, modifie les relations entre collègues et change l'organisation du travail.

Donc autant vous rappeler nos principales revendications en la matière.

FO DGFIP est attaché à un télétravail encadré, volontairement choisi par des agents ayant pleinement et concrètement mesuré ses conséquences psychologiques et pratiques.

Nous ne voulons pas d'un télétravail sous contrainte. Si nous avons pu être favorables pendant une période à davantage de télétravail, c'était dans un souci sanitaire.

Nous n'envisageons pas pour autant une DRFIP où les agents se croiseraient, ne se rencontreraient jamais tous, où le collectif de travail aurait disparu au motif du manque de place.

A l'inverse, l'agent ne doit pas subir de pression pour un retour sur le lieu de travail lorsqu'il demande de télétravailler raisonnablement.

Il est tout à fait légitime que le responsable de l'unité de travail donne son avis, mais que la décision d'accorder ou pas le télétravail relève de sa seule compétence pourra poser problème. En cas de refus, il ne restera pour l'agent que le recours devant la CAP locale.

Selon le protocole, il sera également possible de télétravailler dans des « tiers lieux ».

S'il s'agit d'une résidence secondaire ou du domicile d'un parent pourquoi pas.

En revanche, FO DGFIP n'est pas favorable au travail à distance dans des espaces de « co-working » comme pourrait le prévoir ce protocole.

Il semblerait que des expérimentations de « Flex Desk » (ou bureau partagé) soient menées dans certaines directions et il y serait conseillé d'une manière appuyée aux collègues concernés de prévoir de télétravailler 3 jours par semaine car désormais il n'y aura plus assez de bureaux pour tout le monde.

Le télétravail pour réduire le parc immobilier, voilà maintenant l'idée de la Direction Générale pour poursuivre sa quête de baisse de coûts.

Il serait inconcevable que la DGFIP réalise des économies sur le chauffage, l'électricité, l'eau, l'immobilier, etc pendant que les agents voient leurs factures augmenter !

Nous n'accepterons jamais qu'un seul collègue paie pour travailler pendant que la DGFIP fait des économies sur le dos de certains de ses agents !

Pour finir sur le sujet, nous rappelons ainsi nos 2 principales revendications :

- garantir à l'agent un **équipement** de travail (informatique mais aussi téléphonique et ergonomique) afin de lui permettre d'assurer ses missions dans les meilleures conditions possibles ;
- **dédommager** les agents en télétravail afin de couvrir les coûts liés au travail à domicile (chauffage, électricité etc)

Enfin, est mis à nouveau à l'ordre du jour de ce CTL **les fameuses expérimentations à la mode DGFIP** pour essayer d'enrayer du mieux possible les effets désastreux des suppressions d'emplois d'année en année, avec par exemple votre création d'un service d'appui au réseau foncier à compter du 1^{er} septembre 2021.

Pour **FO DGFIP 13**, au lieu de créer ce soin palliatif pour nos 3 CDIF, il suffirait de les remettre à niveau en emplois et faire en sorte que les sachants puissent former et transmettre leur connaissance dans de bonnes conditions afin d'assurer la pérennité des services fonciers.

Oui, nous savons ce que vous allez nous répondre : ce n'est pas possible mais en attendant cette politique destructrice d'emplois a créé ce besoin d'appui qui aurait pu être évité si des moyens, notamment humains, avaient été laissés aux services.

L'expérimentation de partenariats avec des prestataires spécialisés dans la commercialisation des biens immobiliers ou autrement dit « tester des partenariats avec des prestataires privés pour permettre la réalisation de différentes tâches nécessaires à la vente d'un immeuble, allant de l'inventaire des biens meubles présents dans l'immeuble jusqu'à la rédaction de l'acte de vente » comme l'a indiqué la DG lors du dernier CTR, n'a pour but que de **transférer encore une de nos missions vers le privé** avec l'intervention d'agences immobilières et de notaires pour les activités de commercialisation par exemple.

Jusqu'où la DGFIP va oser aller pour brader ses missions ?

Nous avons la désagréable impression d'une organisation d'un concours Lépine permanent à la DGFIP pour trouver le meilleur moyen de restructurer ou de démanteler les missions !

FO DGFIP ne cessera de répéter qu'améliorer véritablement les conditions de travail des agents, c'est s'attaquer directement aux causes réelles de leur dégradation par :

- la reconnaissance du caractère prioritaire des missions de la DGFIP assortie des créations d'emplois permettant le bon exercice des missions dans l'intérêt des agents comme du public;
- la prise en compte réelle de la question des effectifs dans le cadre des outils d'évaluation des risques;
- des modes d'organisation du travail respectueux de la santé physique et mentale des agents y compris à travers le télétravail..

Malheureusement les projets déjà engagés de concentration du réseau, d'industrialisation et d'externalisation des missions ne pourront que contribuer à amplifier la perte de sens au travail des agents, déjà fort impactés ainsi que leurs services par la première vague en cours du NRP !